

## **Interpellation du Conseiller communal Philippe Boïketé: transparence et uniformisation de la perception des taxes et redevances communales**

La perception des taxes et redevances communales constitue une part essentielle du fonctionnement financier de notre commune : taxes de stationnement, redevances de crèche, taxes sur les enseignes, terrasses, déchets, occupation du domaine public, etc. Or, aujourd'hui, il apparaît extrêmement difficile d'avoir une vision claire et consolidée de ce qui est enrôlé, de ce qui est annulé et de ce qui est réellement perçu.

Selon les services, les méthodes d'enregistrement varient : certains utilisent des applications numériques, d'autres encore fonctionnent au papier, d'autres enfin disposent de systèmes internes non harmonisés. Cette fragmentation complique non seulement le suivi budgétaire mais pose aussi un risque majeur : l'absence de transparence et de traçabilité, notamment lorsqu'une taxe ou une redevance est annulée. Il est en effet indispensable de pouvoir savoir qui a décidé cette annulation, quand, et surtout pourquoi, afin de garantir la bonne gouvernance et l'égalité de traitement de tous les redevables.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes :

1. Comment le Collège explique-t-il l'absence d'un système centralisé permettant de suivre de manière uniforme l'ensemble des taxes et redevances, depuis la constatation jusqu'à la perception ?
2. La commune prévoit-elle d'uniformiser et d'automatiser les modes de perception afin d'améliorer la fiabilité des données, réduire les erreurs au niveau des comptes et renforcer la transparence ?
3. Quelles procédures existent aujourd'hui pour encadrer l'annulation d'une taxe ou d'une redevance, et comment garantir que ces décisions soient systématiquement motivées, tracées et accessibles au contrôle ?
4. Le Collège peut-il s'engager à mettre en place un dispositif garantissant une transparence totale : registre des annulations, harmonisation des pratiques, et reporting régulier sur le constaté, l'enrôlé, l'annulé, et le perçu ?